Logo CFDT

[ORANGE] CONSEIL D'ADMINISTRATION : UN SYNDICAT CONDAMNE, PERSISTE ET SIGNE POUR EVITER TOUTE CONCILIATION...

Fait rarissime, le Juge du Tribunal de Nanterre a annulé, en mai dernier, le second tour des élections du représentant des actionnaires salariés au Conseil d'Administration pour pratiques inadmissibles.

La direction de la CFE-CGC Orange avait orchestré, entre les deux tours de scrutin, une campagne de dénigrement massive en utilisant tous les canaux possibles, y compris les réseaux sociaux, pour répandre la calomnie et tenter de discréditer le binôme de candidats soutenu par la CFDT, alors que celui-ci avait obtenu plus de 50% des voix au premier tour.

MÉDIATION ?

Un nouveau scrutin doit donc être organisé. Pour éviter que la CFE-CGC retombe dans ses travers condamnés par le Juge de Nanterre, le Président de la Cour d'appel de Versailles (saisi par la CFECGC pour contrer la décision du Tribunal de Nanterre) a considéré que cette affaire se prêtait à une médiation, mode de règlement des conflits visant à confier à un tiers la mission d'aider les parties à trouver une solution à leur litige.

Mais la présidence et les candidats de la CFECGC ont refusé cette opportunité, comme ils ont refusé la proposition de la direction de discuter d'une « charte éthique » pour que cette élection se passe dans des conditions acceptables...

ÉTHIQUE ?

Que penser des responsables d'un syndicat qui rejettent l'idée même de discuter des règles de scrutin à respecter pour éviter toute condamnation du Juge, alors même que leurs agissements ont été condamnés par un Tribunal...

Pour la CFDT, il importe d'entendre les décisions du Juge et de faire en sorte que des règles claires soient respectées lors des scrutins à Orange.

La position des responsables de ce syndicat, qui fait qu'aucun représentant des salariés actionnaires ne siège au Conseil d'Administration aujourd'hui, s'assimile à un déni de Démocratie.

Pour la CFDT, il est aujourd'hui nécessaire de faire preuve d'exemplarité et de s'engager pour des modalités de scrutin qui garantissent le respect des candidats, qui n'ont pas à subir de propos délétères ou calomnieux.

La main d'affaires arrête les dominos continués ou risquent avec copyspace
Documents
CONSEIL D'ADMINISTRATION : UN SYNDICAT CONDAMNE, PERSISTE ET SIGNE POUR EVITER TOUTE CONSILIATION ...